

L'Allemagne veut attirer plus de travailleurs qualifiés non européens

PAR THOMAS SCHNEE
 ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



Les ministres de l'intérieur Horst Seehofer (à gauche) et de l'économie Peter Altmaier le 19 décembre 2018 à Berlin © Reuters / Fabrizio Bensch.

Le gouvernement allemand a adopté mercredi 19 décembre la première loi de son histoire sur la régulation de l'immigration de travailleurs non européens. Malgré les critiques de syndicats allemands, elle témoigne d'un pragmatisme sur les questions migratoires, loin des crispations du débat public entretenu par l'extrême droite.

Berlin (Allemagne), de notre correspondant.— En adoptant mercredi 19 décembre la première loi « sur l'immigration des travailleurs qualifiés » de son histoire, l'Allemagne a confirmé qu'elle assumait son statut de « pays d'immigration ». Le gouvernement d'Angela Merkel a mis en avant une approche pragmatique, très éloignée des discours crispés et identitaires qui ont caractérisé les débats sur les migrations en Allemagne ces derniers mois, sous la pression de la poussée de l'extrême droite.

Pour présenter ce projet de loi qui doit passer au Parlement début 2019 avant d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020, les trois ministres responsables avaient fait le déplacement devant la presse. « *C'est une journée historique* », a déclaré le ministre de l'économie Peter Altmaier pour qui cette loi signifie

que « *le gouvernement allemand va enfin laisser derrière lui près de trente ans de débat idéologique sur l'immigration* ».



Les ministres de l'intérieur Horst Seehofer (à gauche) et de l'économie Peter Altmaier le 19 décembre 2018 à Berlin © Reuters / Fabrizio Bensch.

Pour sa part, le ministre de l'intérieur, le très conservateur bavarois Horst Seehofer, a expliqué qu'il avait accepté cette loi, car « *nous avons besoin de main-d'œuvre des pays tiers pour assurer notre prospérité et pouvoir occuper les emplois vacants* ». Enfin, le ministre de l'emploi et des affaires sociales, le social-démocrate Hubertus Heil, a souligné que cette nouvelle loi n'était pas là pour faire peur, mais pour « *inviter* », tout en précisant que « *quand on rend l'immigration possible, il faut tout de suite penser à l'intégration de ces gens qui viennent pour rester* ».

Ces paroles tranchent avec les débats et événements violents sur la question migratoire de ces derniers mois et années. Et avec un peu de recul, le chemin parcouru est effectivement important. Il aura fallu attendre le début des années 2000, soit cinquante ans d'immigration, pour que l'Allemagne accepte enfin une véritable politique d'intégration. Mais la « *Green Card* » pour les immigrés diplômés, introduite en 2000 par Gerhard Schröder et remplacée en 2012 par la « *Blue Card* » européenne, n'a pas eu le succès escompté, car trop restrictive. L'année dernière, 28 000 diplômés du supérieur hors UE ont ainsi été accueillis par l'Allemagne. Ce qui est très loin de combler les besoins du pays.

La pression du vieillissement démographique, doublée par les besoins en spécialistes générés par la numérisation de l'économie, renforce une pénurie de main-d'œuvre qui touche de plus en plus de secteurs et de régions. Ce manque se retrouve très concrètement dans l'actualité allemande.

Deutsche Bahn, qui cherche des informaticiens de haut vol aptes à numériser son réseau ferré, mais aussi des conducteurs de locomotive, des agents de maintenance ou encore du personnel roulant, vient ainsi de relever ses objectifs d'embauche de 19 000 à 24 000 personnes par an. Dans le secteur des soins aux personnes dépendantes, une nouvelle loi garantit la création « en urgence » de 13 000 places d'aides-soignants, alors que les besoins réels sont évalués à au moins 25 000 personnes. Enfin, entre autres secteurs, la Fédération des ingénieurs électroniques (VDE) estime que pour répondre à la demande, il faudrait former au moins 10 000 ingénieurs de plus par an dans son seul secteur d'activité.

« On ne peut pas dire qu'il y a pénurie de main-d'œuvre généralisée en Allemagne. Mais tout dépend du secteur et de la région. Au sud de l'Allemagne, en Bavière et dans le Bade-Würtemberg, mais aussi dans certaines régions de l'Est, comme en Thuringe, la situation s'est nettement dégradée », distingue Regina Flake, responsable de la question à l'Institut de l'économie allemande (IW Köln). D'ici à 2019, la Fédération des ingénieurs allemands (VDI) prévoit tout de même le départ en retraite de 700 000 ingénieurs. Et chaque année, le marché du travail s'allège de 300 000 spécialistes de tous bords qui partent en retraite (source DIHK). En réalité, seul le fort développement du travail à temps partiel permet d'expliquer le faible taux de chômage et la poussée du nombre des actifs.

La nouvelle loi doit donc permettre aux entreprises allemandes d'aller recruter au-delà des frontières nationales et européennes. Pour cela, il sera possible de venir travailler en Allemagne si l'on dispose d'une offre d'emploi et d'un diplôme du supérieur ou d'une qualification professionnelle doublée d'une expérience d'au moins cinq ans.

Aucun niveau de salaire minimum ne sera plus demandé. De même, il n'y aura plus de secteur exclu et la « liste positive », publiée chaque mois par l'Agence fédérale pour l'emploi signalant les professions où l'on peut embaucher un étranger, sera supprimée. Il sera enfin possible de venir

six mois à ses frais pour chercher un emploi en Allemagne. Les candidats « intéressants », mais ayant des connaissances lacunaires dans certains domaines pourront aussi obtenir le droit à parfaire leur formation en Allemagne.

Forcément, l'économie allemande est contente. « *Lutter plus efficacement contre le chômage de longue durée, développer massivement les crèches et maternelles pour que plus de femmes puissent travailler et appliquer de manière substantielle la retraite à 67 ans, plutôt que d'avoir recours à des mesures nocives de préretraite, c'est aussi ce que nous devons faire* », a expliqué Steffen Kampeter, secrétaire général de la Fédération des employeurs allemands. Mais ce n'est pas assez : « *C'est pourquoi nous saluons le gouvernement qui a mis sur les rails un projet central du monde économique* », a encore commenté Kampeter. De son côté, le ministre de l'économie Peter Altmaier a affirmé que davantage de main-d'œuvre en Allemagne pouvait aisément amener 0,5 % à 1 % de croissance annuelle en plus.

Sur la question, les syndicats allemands ont un point de vue diamétralement opposé. Malgré quelques points considérés comme positifs, tel l'élargissement des critères d'accueil aux candidats disposant d'une qualification professionnelle reconnue, le dispositif global est considéré par la Confédération des syndicats allemands comme idéal pour favoriser le dumping salarial et servant essentiellement « *les intérêts à court terme des entreprises* ».

Pour les chercheurs Eric Seils et Moritz Gartiser, du **think tank syndical WSI**, l'ouverture des candidatures à toutes les professions, c'est-à-dire aussi celles où l'on ne constate aucune pénurie, risque ainsi d'augmenter la concurrence entre candidats étrangers et allemands dans des domaines où il n'y a pas de pénurie. Avec comme conséquence de diminuer les chances d'intégration tout en permettant aux employeurs de faire pression sur le niveau des salaires.

Par ailleurs, les chercheurs s'interrogent sur les résultats d'un système qui prévoit d'imposer une présélection, voire une évaluation des compétences,

en partie dans les représentations diplomatiques allemandes à l'étranger. Ce qui suppose que les moyens et l'intendance suivent.

On notera que ce texte ne prend pas en compte la question des migrants ayant trouvé un apprentissage ou un emploi. En effet, à la suite du durcissement de la politique migratoire allemande sous la pression du parti d'extrême droite AfD, les conservateurs ont eu peur au dernier moment d'adopter une loi pouvant laisser l'impression que l'on accueille sans contrôler étroitement. Après des tractations de dernière minute, il a finalement été décidé d'*« externaliser »* la question dans un deuxième projet de loi pour les réfugiés.

Ce texte, également adopté hier, prévoit que tout exilé n'ayant pas obtenu le droit d'asile, mais disposant d'un permis de séjour provisoire valable depuis au moins douze mois ainsi que d'un emploi à plein temps depuis dix-huit mois, verra son permis de séjour prolongé de trente mois. Ce point est important pour de nombreuses petites PME allemandes qui ont

déjà engagé et formé des réfugiés et qui ne veulent pas perdre du jour au lendemain le fruit de leur engagement.

Cela est d'autant plus important que le président de la Fédération Ingo Kramer a récemment publié les chiffres de l'intégration professionnelle des réfugiés en Allemagne. Et ils sont bons : « *Sur plus d'un million de personnes arrivées depuis 2015, près de 400 000 ont aujourd'hui un emploi soumis à cotisation sociale ou une place d'apprentissage* », a expliqué M. Kramer.

Cela n'a cependant pas apaisé les députés conservateurs, qui ont insisté pour que ces lois soient provisoires. La première est valable jusqu'en 2025. Et la seconde aura une validité qui n'excédera pas deux ans et demi, soit juste après les élections législatives de 2021. L'objectif politique est clair. Si cette loi pose problème ou fait peur à des groupes électoraux trop importants, il sera toujours temps de leur promettre son non-renouvellement.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Bralon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Bralon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Bralon, 75012 Paris.